EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt sept décembre deux mille dix, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21/12/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

<u>PRESENTS</u>: Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE, Hervé VALADAS, Henri PALA, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES: Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Dominique GILLES, Emmanuel POISSON (a donné procuration à Christine RFFAUD), Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

<u> 2010 – 111 : APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE – CREATION DU SERVICE</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 18 août 2010, le Conseil Communautaire a demandé une modification de ses statuts afin d'ajouter à la rubrique 4.2.3 : Etudes, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'une école de musique sur la commune de Saint-Paul et de ses annexes sur le territoire de l'intercommunalité de Noblat.

Monsieur le Président expose que, suite aux délibérations des communes approuvant cette inscription, les statuts de la Communauté de Communes de Noblat ont été modifiés par Arrêté Préfectoral 2010-2363 du 16 décembre 2010 autorisant ce transfert de compétence.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de créer, à compter du 1^{er} janvier 2011, un service intercommunal de l'apprentissage de la musique composé de l'école de musique et de ses annexes sur le territoire de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la création, à compter du 1^{er} janvier 2011, un service intercommunal de l'apprentissage de la musique composé de l'école de musique et de ses annexes sur le territoire de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le 28 décembre 2010

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :

Publié ou notifié

Le:

Jean-Claude LEBLOIS

Le Président,

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte: Apprentissage de la musique - Création du service

Date de transmission de 28/12/2010

l'acte :

Date de réception de 28/12/2010

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte: 2010-111 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20101227-2010-111-DE

Date de décision: 27/12/2010

Acte transmis par: Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 8. Domaines de competences par themes

8.9. Culture